



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DU CONSEIL COMMUN
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉR**

Envoyé en préfecture le 06/07/2022
Reçu en préfecture le 06/07/2022
Affiché le
ID : 033-200070092-20220629-2022_06_208-DE

SÉANCE DU 29 JUN 2022

2022-06-208 – 1/2

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78
Nombre de conseillers communautaires en exercice : 77

Date de convocation : 22/06/2022

L'an deux mille vingt deux, le vingt neuf juin à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la salle des fêtes - 18 avenue de l'Europe à Bayas (33230), sous la présidence de Monsieur Jacques LEGRAND

Présents : 48

Jacques LEGRAND, Vice-Président, Fabienne FONTENEAU, Vice-présidente, Patrick MERCIER, Vice-président, Hervé ALLOY, Vice-président, Laurent DE LAUNAY, Vice-président, Chantal GANTCH, Vice-présidente, Jean-Luc LAMAISON, Vice-président, Eveline LAVAURE-CARDONA, Vice-présidente, Laurent KERMABON, Vice-président, David REDON, Vice-Président, Thierry MARTY, Vice-Président, Stéphanie DUPUY, Vice-présidente, Alain JAMBON, Vice-président, Jean Louis ARCARAZ, Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST, Conseiller délégué, Michel MILLAIRE, Conseiller délégué, Bernard GUILHEM, Conseiller délégué, Gabi HOPER, Conseillère déléguée, Denis SIRDEY, Conseiller délégué, Jean Claude ABANADES, Conseiller délégué, Michel MASSIAS, Conseiller délégué, Jean-Pierre ARNAUD, Armand BATTISTON, Gérard MUSSOT, Joachim BOISARD, Emeline BRISSEAU, Renaud CHALLENGEAS, Marianne CHOLLET, Mireille CONTE-JAUBERT, Jérôme COSNARD, Jean Louis D'ANGLADE, Philippe DURAND-TEYSSIER, Hélène ESTRADE, Lionel GACHARD, Christophe GALAN, Patrick HUCHET, Patrick JARJANETTE, Monique JULIEN, Fabienne KRIER, Michèle LACOSTE, Bruno LAVIDALIE, Marie-Noëlle LAVIE, Pierre MALVILLE, Pierre-Jean MARTINET, Paquerette PEYRIDIEUX, Agnès SEJOURNET, Marie-Flor LACOSTE, Michel VACHER

Absents : 16

Brigitte NABET-GIRARD, Bernard BACCI, Marie-Sophie BERNADEAU, Sandy CHAUVEAU, Christophe DARDENNE, Christophe GIGOT, Philippe GIRARD, Odile LUMINO, Gonzague MALHERBE, Frédéric MALVILLE, Gérard MOULINIER, Edwige NOMDEDEU, Alain PAIGNE, David RESENDÉ, Baptiste ROUSSEAU, Josette TRAVAILLOT

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote : 13

Philippe BUISSON pouvoir à Jacques LEGRAND, Jean-Philippe LE GAL pouvoir à Thierry MARTY, Sébastien LABORDE pouvoir à Jean Louis ARCARAZ, Jean-Luc BARBEYRON pouvoir à Michel MILLAIRE, Didier CAZENAVE pouvoir à Michel MASSIAS, Julie DUMONT pouvoir à Agnès SEJOURNET, Martine LECOULEUX pouvoir à Patrick HUCHET, Jocelyne LEMOINE pouvoir à Pierre MALVILLE, Laura RAMOS pouvoir à Alain JAMBON, Christophe-Luc ROBIN pouvoir à Marie-Noëlle LAVIE, Laurence ROUEDE pouvoir à Denis SIRDEY, Marie-Claude SOUDRY pouvoir à Fabienne FONTENEAU, François TOSI pouvoir à Jacques LEGRAND

Madame Fabienne KRIER a été nommée secrétaire de séance

**PATRIMOINE CULTUREL ET NATUREL, FILIERE BOIS ET
DE LA DOUBLE
ACHAT D'UNE PARCELLE BOISÉE**

Envoyé en préfecture le 06/07/2022
Reçu en préfecture le 06/07/2022
Affiché le
ID : 033-200070092-20220629-2022_06_208-DE

Sur proposition de Monsieur David REDON, Vice-Président au « Patrimoine culturel et naturel, filière bois et gestion de la forêt de la Double »

Vu l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020 modifiée visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19, et notamment ses articles 6 et 11,

Vu la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire, et notamment son article 10,

Vu le code forestier (article L331-19),

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L. 5211-1 et L. 2121-14 ;

Considérant que la Communauté d'Agglomération du Libournais (La Cali) a acheté, en février 2020, 236,89 hectares de forêt répartis en 464 parcelles sur les communes de Chamadelle, Coutras, Les Eglisottes-et-Chalaure, Le Fieu et Les Peintures.

Considérant que La Cali a été informée le 28 avril 2022 par courrier notarial de la SELARL NotR de la vente d'une parcelle boisée appartenant à Monsieur Alain FRAPIER située sur la commune du Fieu cadastrée section ZK N°175 d'une contenance de 85 a 10 ca pour un prix de MILLE EUROS (1000€).

Considérant que cette parcelle est voisine d'un flot forestier de La Cali et qu'elle dispose à ce titre d'un droit de préférence pour l'acquisition de cette parcelle.

Considérant que l'achat de cette parcelle permettra de conforter et d'optimiser la gestion de cet ensemble forestier.

Considérant que l'avis des domaines n'est pas requis étant donné que le prix de la parcelle est inférieur à 180 000 €,

Considérant que les frais d'actes notariés seront à la charge de La Cali.

Vu l'avis de Bureau communautaire en date du 13 juin 2022,

Après en avoir délibéré,

Et à l'**unanimité** (61 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil Communautaire décide :

- d'approuver les modalités d'acquisition auprès de M. FRAPIER de la parcelle ZK N°175 d'une contenance de 85 a 10 ca pour un montant de MILLE EUROS

- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les actes nécessaires à la réalisation de cette opération

Imputation budgétaire : AGRI - 2111 Acquisitions foncières

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, mise en ligne sur le site de La Cali le

Fait à Libourne **7 juillet 2022**

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le 1^{er} Vice-président,
Jacques LEGRAND

Pour expédition conforme et par délégation

Jacques LEGRAND, 1er Vice-président de la Communauté d'Agglomération du Libournais

